

Rapport d'engagement actionnarial

Année 2024

> Table des matières

A - Engagement actionnarial mené avec le prestataire Proxinvest Glass Lewis

<i>1/ Objectif d'engagement actionnarial</i>	3
<i>2/ Méthodologie : Analyse des pratiques des sociétés du portefeuille</i>	4
1- Degré d'adhésion à la Science Based target initiative	4
2- Analyse de la trajectoire carbone ambitionnée	6
3- Statut d'avancement au sein de la SBTi	6
5- Définition des cibles d'engagement.....	8
<i>3/ Actions</i>	9
<i>4/ Mesure quantitative des progrès (indicateurs de suivi)</i>	16
<i>5/ Mesure qualitative des progrès</i>	17

B - Engagements actionnariales supplémentaires

<i>1/ Dialogue avec les émetteurs</i>	18
<i>2/ Engagement actionnarial en tant que signataire du CDP</i>	18
<i>3/ Engagement actionnarial via le Climate Action 100+</i>	19

Annexe 1 : Liste des valeurs en portefeuille pour lesquelles un engagement pourrait être envisagé

Mention spécifique : les éléments exigés au II de l'article R533-16 du COMOFI relatif à l'exercice des droits de vote sont repris dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote.

Ce document est disponible sur le site internet de VEGA IM :

<https://www.vega-is.com/expertises/gestion-responsable>

Les éléments communiqués dans ce document sont ceux du périmètre de VEGA Investment Managers sur 2024, donc avant l'opération de création de VEGA Investment Solutions (ci-après « VEGA IS ») au 1^{er} janvier 2025.

A - Engagement actionnarial mené avec le prestataire Proxinvest Glass Lewis

1- Objectif d'engagement actionnarial

En tant qu'investisseur responsable, et après réflexion avec son prestataire de service en engagement actionnarial, la société Proxinvest Glass Lewis, VEGA IS a décidé de mener une campagne d'engagement actionnarial thématique sur le pilier E de sa démarche ESG. Son objectif est d'encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés sur les Accords de Paris et certifiés par la Science. La campagne d'engagement actionnarial vise donc à encourager les entreprises à adhérer à la Science Based Target initiative (SBTi).

En effet, l'initiative SBTi vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les préconisations scientifiques. Il s'agit de promouvoir des stratégies alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 2°C, voire en deçà de 1,5°C, par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'Accord de Paris sur le Climat.

La Science Based Targets Initiative (SBTi) est un projet conjoint du Carbon Disclosure Project (CDP), de l'United Nations Global Compact (UNGC), du World Resource Institute (WRI) et du World Wildlife Fund (WWF). Selon la trajectoire actuelle, les températures moyennes sur la planète devraient progresser de 3.7-4.8°C d'ici la fin du siècle.

Avec la signature de l'Accord de Paris en 2015 et plus récemment avec la COP 26 en 2021, les investisseurs demandent de plus en plus aux sociétés d'atteindre le net zéro carbone. En participant à la SBTi, les sociétés peuvent non seulement réaliser une stratégie qui limite le changement climatique dans leurs activités, mais aussi bénéficier d'avantages à long terme tels que l'amélioration de la transparence et l'attraction d'investissements environnementaux.

Pour obtenir le label SBTi, les sociétés doivent fixer des objectifs à moyen terme (d'ici 2030) et à long terme (d'ici 2050) et vérifier chaque année la validité des objectifs prévus. Les critères englobent plusieurs types d'émissions, mais la SBTi se concentre sur les scopes 1,2 et 3. Si le scope 3 d'une société représente plus de 40% des émissions totales, la société doit communiquer l'objectif de réduction du scope 3.

L'initiative mérite d'être soutenue pour son indépendance vis-à-vis des sociétés. De plus cette initiative est sur la base de travaux scientifiques reconnus et donc un gage de qualité.



Certains secteurs d'activité ne disposent pas encore d'une méthodologie SBTi disponible et voient la validation des objectifs voire l'engagement auprès du SBTi être suspendu ou retiré. Ces carences méthodologiques sont constatées dans le secteur pétrolier et gazier, ou encore automobile. Des secteurs comme celui de la sidérurgie connaît depuis septembre 2023, sa nouvelle méthodologie publiée par le SBTi permettant une validation prochaine des objectifs.

Depuis 2023, Proxinvest Glass Lewis a encouragé une campagne d'engagement actionnarial intersectorielle qui permet d'établir une vue plus représentative des pratiques de marché.

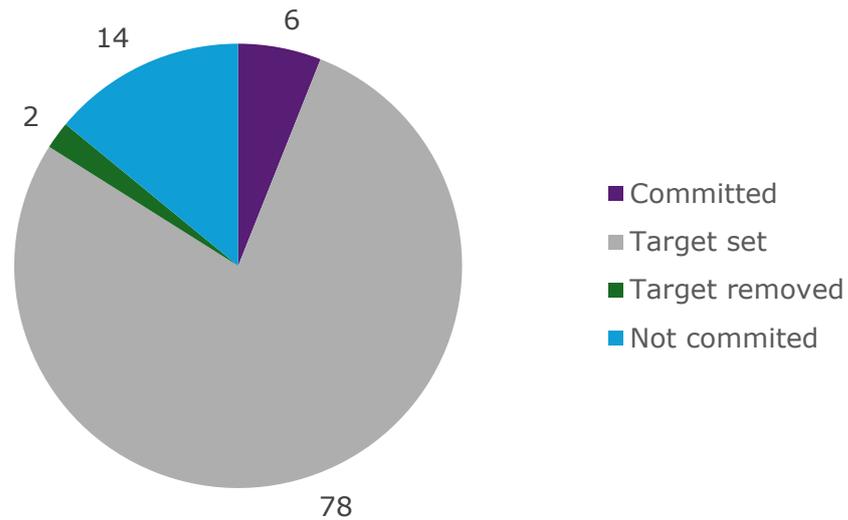
Par ailleurs, les pratiques de marché concernant la stratégie climatique atteignent une maturité appréciable particulièrement sur l'engagement des émetteurs auprès du SBTi. Il a été aussi mentionné qu'une société déjà engagée, voire avec une validation d'objectifs laissant la place pour une marge d'amélioration, pouvait faire l'objet d'un engagement actionnarial aussi longtemps que ses engagements à court et long terme sont perfectibles.

2- Méthodologie : Analyse des pratiques des sociétés du portefeuille

VEGA IS a mandaté la société Proxinvest Glass Lewis pour une analyse d'une liste de 100 valeurs détenues en portefeuille en 2024.

2.1 Degré d'adhésion à la Science Based target initiative

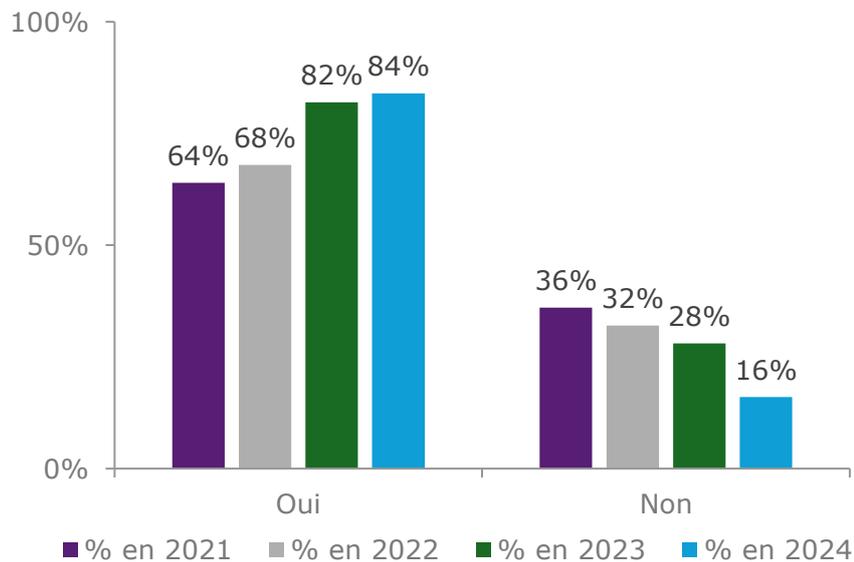
Répartition des sociétés analysées en fonction de leurs engagements au SBTi :



A la date de l'analyse en octobre 2024, 16 sociétés parmi les 100 n'étaient pas adhérentes à la SBTi.

La campagne d'engagement actionnarial de VEGA IS sur le thème de la définition d'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre validé par la science ayant commencé en 2021, il est désormais possible de mesurer les progrès observés. Le tableau ci-dessous comprend les sociétés qui se sont engagées et celles dont les objectifs ont été validés par la mention "oui".

Progrès des engagements au SBTi des sociétés analysées :



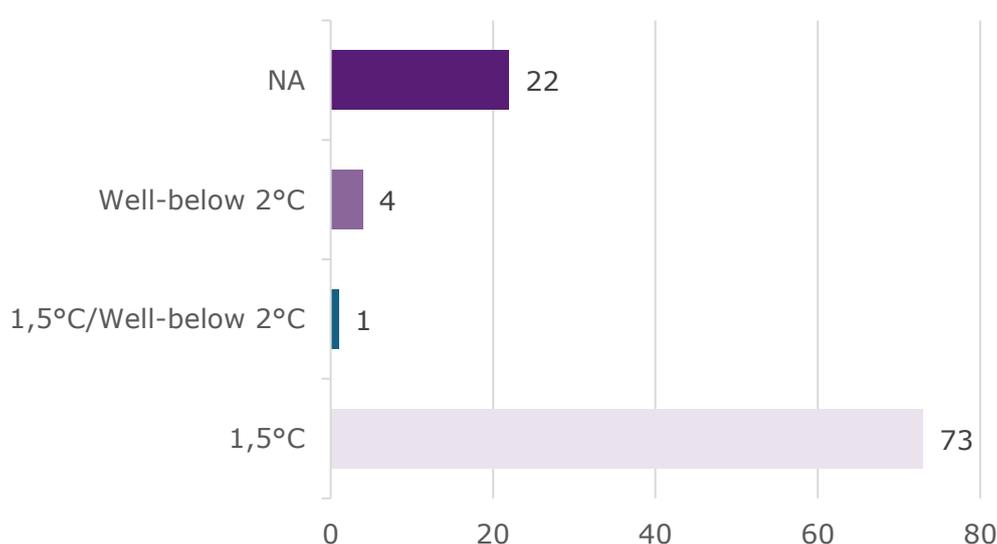
Analyse de la trajectoire carbone ambitionnée

Au sein du SBTi, les sociétés peuvent voir leur objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre validés selon différentes trajectoires climatiques qui sont :

- Un objectif à 1,5 degrés ou moins;
- Un objectif entre 1,5 degrés et 2,0 degrés ;
- Un objectif « well-below » 2 degrés;
- N/A

L'analyse de la liste des sociétés par Proxinvest Glass Lewis en octobre 2024 conduit à la répartition suivante :

Répartition des sociétés en fonction des objectifs validés par le SBTi :



Dans le tableau ci-dessus, les sociétés qui ont deux objectifs, en ont un fixé pour les Scopes 1 et 2 et le second fixé pour la catégorie 11 du Scope 3. Il est possible de valider différents objectifs en suivant les conseils du SBTi pour l'industrie automobile. 73% des sociétés étudiées a réussi à se faire certifier leur objectif de réduction des émissions de carbone de moyen terme comme conforme à un scénario de réchauffement climatique limité à 1,5°C.

2.2 Statut d'avancement au sein de la SBTi

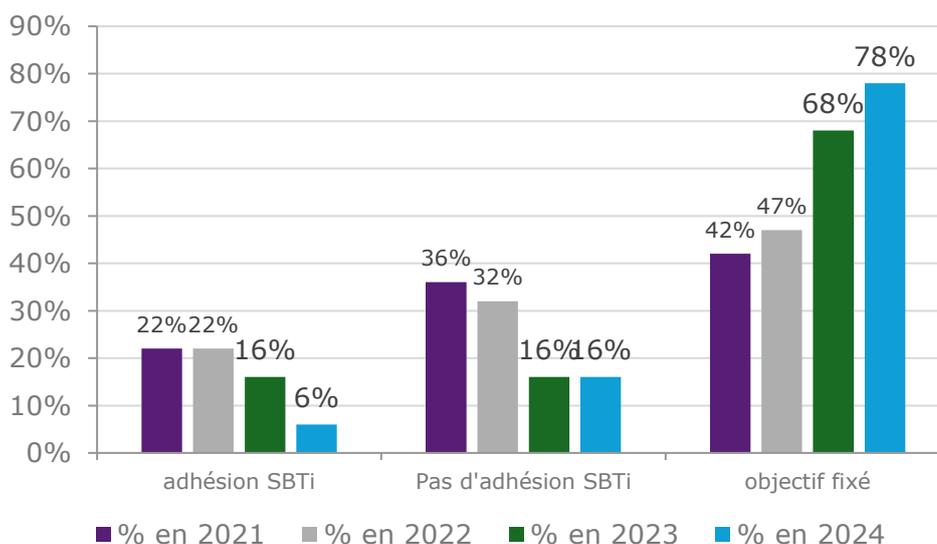
L'échantillon du portefeuille peut être réparti en trois statuts d'avancement de leur relation avec la SBTi :

Catégories	Description	Nombre de sociétés ciblées dans la campagne	Sociétés	Objectif de l'engagement
Catégorie 3	Sociétés qui ne sont pas	4	Amundi, Ferrari, Investor AB, Munich Re,	- Obtenir l'adhésion à la SBTi

Catégorie 2	<p>adhérentes à la SBTi</p> <p>Sociétés en statut « committed » (adhérentes à la SBTi mais sans certification ni objectifs approuvés)</p>	3	<p>Axa, EssilorLuxottica, Infineon Technologies</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir une validation des objectifs ou des informations sur les difficultés techniques rencontrées pour validation - Assurance de validation prochaine via prévision de calendrier ou des preuves de conformité des objectifs avec la méthodologie SBTi
Catégorie 1	<p>Sociétés ayant des objectifs annoncés et approuvés par la SBTi, mais nécessitant des améliorations</p>	2	<p>Aena, ASML Holding</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les entreprises à soumettre également leur objectif à long terme « net zero » à une certification scientifique dans le cadre de l'initiative (ASML). - Demander plus d'informations sur la stratégie ESG et la manière dont la société intègre les objectifs scientifiques de réchauffement climatique de 1,5°C, ainsi que sur les opportunités et les défis rencontrés par l'entreprise à cet égard (Aena).

Progrès :

Représentation de l'évolution des engagements auprès du SBTi



2.3 Définition des sociétés cibles d'engagement

Après analyse, la liste peut être classée en quatre catégories selon les informations liées à la SBTi :

- 1- **Meilleurs élèves** : sociétés ayant des objectifs de réduction des émissions de carbone certifiés conforme à une trajectoire de réchauffement climatique à 1,5°C.
- 2- **Trajectoire 2°C ou moins** : sociétés ayant des objectifs de réduction des émissions de carbone certifiés conforme à une trajectoire de réchauffement climatique 2°C ou en dessous de 2°C.
- 3- **Engagées sans validation** : sociétés ayant adhéré à la SBTi mais dont les objectifs de réduction des émissions de carbone n'ont pas encore été validés par la SBTi.
- 4- **Non engagées** : sociétés n'ayant pas encore adhéré à la SBTi.

→ **Les nouvelles cibles prioritaires d'engagement de VEGA IM pour 2024 ont été sélectionnées par le Comité ESG Emetteurs (anciennement Club ESG Emetteurs) de VEGA IS sur la base des analyses des sociétés réalisées par Proxinvest Glass Lewis et ayant été identifiées comme étant en retard sur le sujet par rapport à certains concurrents du même secteur. Il a aussi été décidé d'effectuer des relances pour quatre des sociétés engagées en 2023.**

Ensuite, il a été décidé de ne pas retenir des sociétés du secteur pétrolier et gazier puisque la SBTi n'a pas encore défini ou finalisé de méthodologie de décarbonation pour ces secteurs en particulier, mais d'y introduire Ferrari puisque les directives pour les

constructeurs automobiles ont récemment été publiées. Enfin, certaines sociétés dont l’empreinte carbone de l’activité est moins élevée n’ont pas été définies comme cibles prioritaires. Afin de justifier d’une campagne d’engagement intersectorielle, des sociétés de secteurs d’activité différents ont été sélectionnées.

Après discussion en Club ESG Emetteurs, VEGA IM a décidé de retenir les cinq nouvelles cibles d’engagement suivantes :

- EssilorLuxottica
- Münchener Rück AG
- Ferrari
- Investor AB
- Amundi

Les sociétés suivantes ont fait l’objet de relance dans le but (i) d’améliorer leurs engagements qui n’est pas en ligne avec les meilleures pratiques du secteur ou (ii) reconnaître les progrès réalisés dans leurs démarches SBTi:

- Aena
- ASML
- AXA
- Infineon

Détentions d’actions de sociétés cibles de notre action d’engagement en faveur de l’initiative carbone STBI au 31/12/2024
en % de l’actif net total des fonds de gestion ISR

Fonds	Relances							
	AMADEUS	AENA	AXA	BNP	ENDENRED	ASML	INFINEON	GLOBAL
VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR	3,55	-	3,39	-	1,48	1,05	2,43	11,90
VEGA EUROPE CONVICTIONS ISR	3,82	2,39	2,17	-	1,00	5,31	3,82	18,51
VEGA EURO OPPORTUNITES ISR	2,04	1,01	4,06	-	2,89	7,64	1,96	19,60
VEGA EUROPE ACTIVE ISR	2,68	2,58	3,70	-	1,02	3,77	2,89	16,64
VEGA EURO RENDEMENT ISR	0,76	0,54	0,73	-	0,34	0,84	0,52	3,73
VEGA PATRIMOINE ISR	0,52	-	2,17	2,86	0,88	1,22	-	7,65
VEGA TRANSFORMATION RESPONSABLE	-	-	2,44	-	2,29	3,34	1,41	9,48
VEGA ALPHA OPPORTUNITES ISR	3,51	1,36	4,55	-	2,97	1,05	2,00	15,44
VEGA GLOBAL CARE ISR	-	-	-	-	-	-	-	-
VEGA OBLIGATIONS EURO ISR	-	-	-	-	-	-	-	-

3- Actions

Envoi des lettres

Les lettres destinées aux Présidents de conseil d’administration ou de surveillance des sociétés ont été envoyées le 3 décembre 2024, suivi d’une relance aux entreprises n’ayant pas répondu à la première communication le 14 janvier 2025.

Proxinvest Glass Lewis est mandaté par VEGA IS pour centraliser les réponses.

Mesure des progrès

Au 27 janvier 2025, huit sociétés ont répondu, soit un taux de réponse de 88.8%. Pour rappel, voici un aperçu des taux de réponse aux campagnes d'engagement antérieures et d'autres.

	Dialogue actionnarial/Réponse à la lettre (Oui/Non)
2021	100% de réponse
2022	60% de réponse
2023	30% de réponse
2024	88.8% de réponse

Voici un aperçu du dialogue mené avec les émetteurs et des progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif de l'engagement :

Dialogues avec Aena :

Société : Aena S.M.E. S.A

ISIN : ES0105046009

Industrie : Infrastructure de transport

Catégorie d'engagement : Société ayant des objectifs à court et à long terme annoncés ; l'engagement vise à reconnaître l'avancement fait et obtenir des informations supplémentaires

État d'avancement ¹ : La société s'est engagée auprès de la SBTi en 2021 et a obtenu la certification de ses objectifs de réduction des émissions de GES à court et long terme selon un scénario à 1,5 °C en juin 2024. De plus, la société s'engage à atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette de GES) sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2050. L'objectif de la société vise à réduire l'impact climatique de ses activités d'ici 2030 comme suit:

- Émissions de GES de Scope 1 & 2 (trajectoire : 1,5°C) : -73.1 %
- Émissions absolues de GES de Scope 3 (trajectoire : 1,5°C) : -34.7 % De plus, la société s'engage à ce que 67 % de ses clients, selon les émissions liées à l'utilisation des produits vendus, disposent d'objectifs fondés sur la science d'ici 2028.

La société a pris acte de l'engagement de VEGA IS et s'est engagée à répondre aux questions de VEGA IS dans les semaines à venir. Pour rappel, à la suite de la lettre envoyée en 2023, la société a obtenu la certification des objectifs à court terme de scope 1 et 2 ainsi que de ses objectifs de neutralité carbone (zéro émission nette de GES) sur l'ensemble de la chaîne de valeur par les scientifiques de la SBTi conformément à une trajectoire de réchauffement climatique à 1,5°C.

¹ : <https://sciencebasedtargets.org/target-dashboard>

Dialogues avec Amundi

Société : Amundi

ISIN : FR0004125920

Industrie : Services d'investissement

Catégorie d'engagement : n'a pas adhéré à la SBTi

État d'avancement ² : La société vise une réduction de 30% de ses émissions de gaz à effet de serre par employé sur les scopes 1 et 2 ainsi que sur les déplacements professionnels d'ici 2025. Dans

ce cadre, l'entreprise a communiqué son plan « ESG Ambition 2025 », structuré autour de dix objectifs clés répartis en trois axes stratégiques : renforcer son offre en produits d'épargne ESG pour soutenir le développement durable, intensifier son engagement auprès des entreprises dans lesquelles elle investit, et définir des objectifs alignés sur ses ambitions en matière d'ESG.

La société a été incluse pour la première fois dans la campagne d'engagement de VEGA IS en 2024 et a répondu à la campagne en renvoyant à des divulgations publiques en lien avec son plan d'action ESG Ambition 2025 qui repose sur trois objectifs principaux, ainsi que sa stratégie d'investissement responsable en matière de climat. Par ailleurs, depuis 2021, l'entreprise s'est également engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 en matière d'émissions financées, dans le cadre de l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM).

En outre, grâce à son plan « ESG Ambition 2025 », la société a précisé qu'elle continue de développer des outils et des méthodologies permettant une meilleure intégration du risque climatique et une évaluation de l'alignement des émetteurs avec les objectifs Net Zéro. À ce titre, la société a mis au point une méthodologie d'évaluation des plans de transition des entreprises, qui sera appliquée à l'ensemble des fonds ouverts activement gérés avant la fin de 2025. En somme, cette méthodologie vise à suivre le degré d'alignement des émetteurs dans le temps, en allant au-delà de la simple analyse des engagements des entreprises via des initiatives telles que la SBTi. Enfin, la société, à travers ses campagnes d'engagement ciblées autour des enjeux de transition vers une économie bas-carbone, encourage les entreprises à développer des plans de transition ambitieux, dont la fixation d'objectifs scientifiques (SBTi) constitue un levier parmi d'autres.

De plus, la société a mentionné qu'en tant qu'institution financière responsable, ses objectifs climatiques sont cohérents avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, et que ce dernier est engagé dans une démarche alignée sur l'approche SBTi visant à obtenir la validation de ses objectifs en matière d'émissions de carbone. En tant que filiale du Groupe Crédit Agricole, la société dit contribuer activement à ces objectifs.

Finalement, la société a répondu qu'elle continuera à faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, en s'appuyant sur les scénarios de référence scientifique et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, tant par le développement de solutions d'investissement accélérant la transition que par l'alignement progressif de ses portefeuilles avec l'objectif de neutralité d'ici 2050.

² <https://legroupe.amundi.com/nos-ambitions-et-actions-en-matiere-de-climat / ESG Ambition 2025>

Dialogues avec ASML

Société : ASML Holding N.V.

ISIN : NL0010273215

Industrie : Semi-conducteurs et équipements semi-conducteurs

Catégorie d'engagement : Société ayant un objectif annoncé et approuvé par les scientifiques de la SBTi, mais qui peut encore s'améliorer en s'alignant sur un scénario plus exigeant ou soumettre des objectifs à long-terme

État d'avancement ³ : La société est engagée auprès de la SBTi et a actuellement deux objectifs à court terme approuvés par SBTi :

- Réduction de 25,2 % des émissions combinées de scope 1 et 2 en 2025, par rapport à

l'année de référence 2019, sans compensation

- Réduction de 35,3 % de l'intensité du scope 3 (émissions par unité de bénéfice brut) en 2025 par rapport à 2019, sans compensation. En ce qui a trait à sa chaîne d'approvisionnement (Scope 3), la société a communiqué être dépendante de ses fournisseurs et d'autres partenaires de la chaîne de valeur en amont afin de collaborer à la réduction de son empreinte carbone. Cependant, la société s'est engagée à réaliser de nouveaux progrès via son programme de durabilité ESG « Sourcing & Procurement ».

La société a répondu que ses objectifs de neutralité carbone pour 2025, 2030 et 2040 sont alignés selon une trajectoire de réchauffement à 1,5°C, conformément à l'objectif mondial établi par l'Accord de Paris. L'entreprise prévoit de poursuivre son engagement à court terme avec le SBTi jusqu'en 2030 ; parallèlement, elle continue d'explorer les possibilités d'établir un objectif à long terme conforme aux exigences du SBTi. À cet égard, la société a indiqué qu'un défi majeur réside dans l'absence d'une méthodologie de décarbonation sectorielle spécifique au secteur des semi-conducteurs proposée par le SBTi. La société continuera de suivre les développements en cours au sein du SBTi, notamment en ce qui concerne les exigences en matière de compensation carbone.

³ <https://www.asml.com/en/company/sustainability/climate-and-energy>

Dialogues avec AXA

Société : AXA S.A.

ISIN : FR0000120628

Industrie : Assurances

Catégorie d'engagement : En statut « committed » (adhérentes à la SBTi mais sans certification ni objectifs approuvés)

État d'avancement ⁴ : La société est engagée dans l'initiative SBTi depuis 2015. Afin d'atteindre son nouvel objectif Net-Zero 2030 défini dans son programme « AXA for Progress Index », et en utilisant l'approche de réduction absolue avec une année de référence 2019, la société se concentre sur la réduction de ses émissions comme suit :

- Émissions de Scope 1 & 2 (énergie et flotte de véhicules) : -60%
- Émissions de Scope 3 (voyages professionnels) : -40% Parallèlement à son engagement à réduire l'empreinte carbone de ses propres activités, la société indique qu'elle compense chaque année les émissions restantes en achetant des crédits carbone.

La société a pris acte de l'engagement de VEGA IS et s'est engagée à répondre aux questions de VEGA IS dans les semaines à venir.

⁴ <https://www.axa.com/en/commitments/environmental-footprint-management>

Dialogues avec EssilorLuxottica

Société : EssilorLuxottica SA

ISIN : FR0000121667

Industrie : Équipements et fournitures médicaux

Catégorie d'engagement : En statut « committed » (adhérentes à la SBTi mais sans certification ni objectifs approuvés)

État d'avancement ⁵ : La société est engagée auprès de la SBTi et a obtenu la certification de ses objectifs de réduction des émissions de GES à court terme en décembre 2024. Cependant, son objectif de neutralité carbone pour une certification basée sur la science n'a pas encore été certifié par l'initiative SBTi.

La société a été incluse pour la première fois dans la campagne d'engagement de VEGA IS en 2024. La société n'a jusqu'alors pas répondu à la campagne d'engagement. En revanche, elle a obtenu la certification de ses objectifs de réduction des émissions de GES à court terme par les scientifiques de la SBTi conformément à une trajectoire de réchauffement climatique à 1,5°C en décembre 2024.

⁵: <https://sciencebasedtargets.org/target-dashboard>

Dialogues avec Ferrari

Société : Ferrari N.V.

ISIN : NL0011585146

Industrie : Fabricants de voitures et de camions

Catégorie d'engagement : N'a pas adhéré à la SBTi

État d'avancement ⁶ : La société s'est vu être rétrogradée au statut "commitment removed" car le délai de soumission de ses objectifs n'a pas été respecté.

La société a été incluse pour la première fois dans la campagne d'engagement en 2024 et a répondu en renvoyant à des informations publiques issues de son Capital Markets Day de 2022, où elle avait présenté son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2030. Elle a également précisé que sa stratégie de décarbonation repose sur une approche globale et scientifique, couvrant les scopes 1, 2 et 3. Enfin, la société a indiqué qu'elle continue d'évaluer la soumission de ses objectifs à l'initiative Science Based Targets (SBTi), suite à la publication récente des nouvelles directives spécifiques aux constructeurs automobiles. Étant donné que ces directives exigent un engagement à l'élimination progressive des moteurs à combustion interne (ICE), la société travaille actuellement à identifier des solutions alternatives alignées avec sa stratégie produit.

⁶ <https://sciencebasedtargets.org/target-dashboard>

Dialogues avec Infineon

Société : Infineon Technologies AG

ISIN : DE0006231004

Industrie : Semi-conducteurs et équipements semi-conducteurs

Catégorie d'engagement : En statut « committed » (adhérentes à la SBTi mais sans certification ni objectifs approuvés)

État d'avancement ⁷ : La société vise l'atteinte de la neutralité en CO2 dans ses propres activités d'ici 2030 (Scope 1 et Scope 2). La société indique la mise en œuvre d'objectifs définis dans l'Accord de Paris sur le climat en vue de se préparer à participer à la SBTi. D'ici la fin de l'exercice fiscal 2025,

la société estime que les émissions devraient déjà être réduites de 70 % par rapport à l'année fiscale 2019.

La société a répondu qu'elle est déjà engagée auprès de l'initiative Science Based Targets et est en cours de processus de vérification.

L'entreprise a aussi indiqué d'être très active dans la réduction de ses émissions depuis de nombreuses années. D'ailleurs, la société s'est engagée à atteindre la neutralité carbone pour ses émissions de Scope 1 et 2 d'ici 2030, et affirme que cet objectif est encore plus ambitieux que les exigences de la SBTi pour un alignement selon une trajectoire de 1,5°C.

Enfin, la société a déjà réussi à réduire de plus de 65 % ses émissions de GES de Scope 1 et 2, et précise que ses investissements dans l'efficacité énergétique se révèlent aujourd'hui être un avantage face à la hausse des coûts de l'énergie. Cependant, la société a indiqué que l'un des principaux défis à relever reste la réduction des émissions de Scope 3, notamment la définition de la base de référence, car le reporting des émissions dans la chaîne d'approvisionnement manque encore de granularité. Cependant, la société collabore étroitement avec les partenaires clés de sa chaîne d'approvisionnement pour améliorer son reporting et la comptabilisation des émissions.

⁷ <https://www.infineon.com/cms/en/about-infineon/sustainability/Environmental-Sustainability-and-Climate-Protection/Carbon-Neutrality/>

Dialogues avec Investor

Société : Investor AB

ISIN : SE0015811963

Industrie : Services d'investissement

Catégorie d'engagement : N'a pas adhéré à la SBTi

État d'avancement ⁸ : La société indique que son impact direct sur l'environnement est limité, mais que néanmoins des mesures sont prises afin de réduire l'impact négatif et son empreinte carbone. Pour suivre les progrès de ses objectifs de réduction des impact négatifs, la société a établi une feuille de route pour le climat avec des objectifs intermédiaires. La société vise à réduire l'empreinte carbone de son portefeuille en encourageant les entreprises à réduire leurs émissions de carbone conformément à l'Accord de Paris. Dans ce cadre, l'entreprise s'est engagée à réduire les émissions absolues de GES des entreprises de son portefeuille de 70 % entre 2016 et 2030. Cet objectif comprend les émissions totales des entreprises du portefeuille (scope 1 et 2) et est fixé pour l'ensemble du portefeuille. La société communique que pour les émissions de Scope 3 des entreprises du portefeuille, il est difficile de fixer un objectif de réduction globale en raison de la complexité des différents modèles d'entreprise et des secteurs d'activité. L'objectif est de s'assurer que les entreprises en portefeuille intègrent le climat dans leurs stratégies commerciales là où c'est le plus pertinent pour elles, tout en veillant à ce que les émissions en amont et en aval de la chaîne de valeur soient prises en compte.

La société a été incluse pour la première fois dans la campagne d'engagement de VEGA IS en 2024 et a répondu en renvoyant à des informations publiques de son rapport annuel. Dans ce cadre, la société a indiqué s'être engagée à aligner ses objectifs climatiques selon une trajectoire de 1,5°C. Parmi les objectifs de la société figure l'atteinte de la neutralité carbone pour les émissions de scope 1 et 2 d'ici 2030. La société a affirmé que ses objectifs climatiques sont alignés sur l'Accord

de Paris, et que l'analyse ainsi que la formulation des objectifs reposent sur les méthodes et principes de l'initiative SBTi. En outre, la société a répondu qu'elle a rejoint l'initiative « Race to Zero » des Nations depuis 2021.

En ce qui concerne la réduction des émissions de scope 1 et 2, la société vise la neutralité carbone d'ici 2030, et rapporte que les émissions ont déjà diminué de 82 % en 2023 par rapport à leur niveau de 2016. Pour la réduction des émissions de Scope 3, dont 99,97 % des émissions proviennent des émissions de scope 1 et 2 des entreprises en portefeuille, l'objectif est de réduire les émissions absolues de 70 % d'ici 2030 par rapport à 2016. Dans ce cadre, l'entreprise affirme que les émissions en 2023 ont déjà été réduites de 65 % par rapport à 2016, et que toutes les entreprises du portefeuille ont aligné leurs objectifs sur l'Accord de Paris. Par ailleurs, l'entreprise a déclaré que 79 % des entreprises du portefeuille ont mis en place des objectifs pertinents de réduction des émissions de leur scope 3, et que 50 % disposent d'objectifs validés par le SBTi.

⁸: <https://www.investorab.com/sustainability/climate-resource-efficiency>

Dialogues avec Munich Re

Société : Münchener Rück AG

ISIN : DE0008430026

Industrie : Assurances

Catégorie d'engagement : N'a pas adhéré à la SBTi

État d'avancement ⁹ : L'Ambition 2025 de la société inclut un objectif de réduction des émissions de GES issues de ses opérations commerciales de 12 % par employé entre 2019 et 2025. La société compense ses émissions résiduelles en acquérant et en retirant des crédits carbone, soutenant ainsi des projets certifiés de protection du climat pour contribuer aux objectifs climatiques internationaux. De plus, la société vise à décarboner son portefeuille d'investissements et de (ré)assurances afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. À cet effet, l'entreprise prévoit d'éliminer entièrement les activités de (ré)assurances liées au charbon thermique et de supprimer l'exposition au charbon thermique dans son portefeuille d'investissements d'ici 2040. D'ici 2025, la société vise à réduire de 25 à 29 % les émissions de GES financées (scopes 1 et 2) provenant des actions cotées, des obligations d'entreprises et de l'immobilier direct, par rapport à 2019. L'entreprise a également exclu les investissements dans les entreprises fortement dépendantes du charbon thermique et des sables bitumineux, tout en encourageant certaines entreprises à réduire leurs émissions. Par ailleurs, des objectifs de réduction des émissions pour ses activités liées au pétrole, au gaz et au charbon, ont été fixés, visant une baisse de 5 % des émissions liées à la production de pétrole et de gaz, ainsi qu'une réduction de 35 % de son exposition au charbon dans les activités d'assurance directe et facultative d'ici 2025.

La société a été incluse pour la première fois dans la campagne d'engagement de VEGA IS en 2024 et a répondu en renvoyant à des informations publiques sur son site internet. Dans ce cadre, la société a réaffirmé son engagement envers son ambition climatique 2025, et indiqué que les objectifs de décarbonation de son plan « Ambition 2025 » ont été élaborés sur la base de scénarios scientifiques. Par ailleurs, la société a mentionné que le Rapport Spécial sur le réchauffement climatique de 1,5°C ainsi que le sixième rapport d'évaluation du GIEC ont servi de base à l'élaboration des scénarios possibles et des trajectoires de réduction des émissions dans le cadre de la stratégie climatique et des mesures associées de la société.

Enfin, l'entreprise a indiqué qu'elle suit de près l'initiative SBTi en tant que cadre pour l'établissement d'objectifs.

⁹ <https://www.munichre.com/en/company/about-munich-re/munich-re-group-ambition-2025.html>

4- Mesure quantitative des progrès (indicateurs de suivi)

Les progrès des entreprises ciblées seront mesurés au fil du temps par les indicateurs suivants :

- Dialogue actionnarial/Réponse à la lettre (Oui/Non)
 - o Campagne 2021 : 100%
 - o Campagne 2022 : 60%
 - o Campagne 2023 : 30%
 - o Campagne 2024 : 89%
- Définition d'objectifs de réduction des émissions de GES (Oui/Non)
 - o Campagne 2021 : 80%
 - o Campagne 2022 : 100%
 - o Campagne 2023 : 100%
 - o Campagne 2024 : 100%
- Adhésion à la SBTi (Oui/Non)
 - o Campagne 2021 : 60%
 - o Campagne 2022 : 60%
 - o Campagne 2023 : 86%
 - o Campagne 2024 : 56%
- Objectifs certifiés par la SBTi (Oui/Non)
 - o Campagne 2021 : 40% de succès
 - o Campagne 2022 : 40%
 - o Campagne 2023 : 14%
 - o Campagne 2024 : 33%

5- Actions des engagements précédents

Campagne 2023

Les présidents ou dirigeants des sept sociétés ciblées ont reçu une lettre en décembre 2023 leur demandant de bien vouloir progresser. Les quatre nouvelles sociétés se sont engagées à soumettre leurs objectifs auprès du SBTi. La lettre d'engagement les encourage à obtenir cette validation.

La société ASML a des objectifs proche terme de réduction des émissions de carbone certifiés conforme à une trajectoire de réchauffement climatique à 1,5°C. La campagne de 2023 encourage ASML à aller plus loin en obtenant la validation de ses objectifs long-terme. La société Infineon en date de décembre 2023 ne s'était pas engagé auprès du SBTi. La lettre d'engagement encourage Infineon à s'engager et soumettre ses objectifs auprès du SBTi.

Edenred s'est engagé à soumettre pour validation de leurs objectifs auprès du SBTi. La lettre d'engagement les encourage à obtenir cette validation.

Le prestataire de service en engagement Proxinvest Glass Lewis est mandaté par VEGA IM pour centraliser les réponses.

Campagne 2022

Les présidents ou dirigeants des cinq sociétés ciblées ont reçu une lettre en septembre 2022 leur demandant de bien vouloir progresser. Trois sociétés ont fait l'objet de demandes d'adhésion à la SBTi, une société a fait l'objet d'une demande sur ses difficultés à faire valider ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et une société a fait l'objet d'une demande de définition d'objectifs sur son scope 3.

Un état des lieux de leur réflexion sur ce sujet leur a été demandé ainsi que tout élément permettant de constater les avancées du groupe en matière de définition d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre validés par la science.

Campagne 2021

Parmi les cinq sociétés ciblées en 2021, une société (EssilorLuxotticca) n'avait pas répondu et a fait l'objet en 2022 d'une relance. Stellantis avait promis un nouveau plan stratégique en mars 2022 et la définition d'une trajectoire CO2. Elle a fait l'objet d'une lettre de félicitation et de rappel de la nécessité d'adhérer à la SBTi.

6- Mesure qualitative des progrès des engagements précédents

- Progrès sur la campagne 2021

La campagne d'engagement 2021 visait à l'adhésion à la SBTi ce qui a été réalisé par 60% des sociétés visées.

La société **Stellantis** a par ailleurs réalisé des progrès en définissant des objectifs au niveau du groupe suite à la fusion de Peugeot SA et de Fiat Chrysler Automobiles (FCA) et en définissant un nouveau plan stratégique. Stellantis répond que ses nouveaux objectifs sont conformes à l'accord de Paris et un scénario 1,5°C selon la méthodologie SBTi, toutefois celle-ci est en cours d'actualisation par la SBTi. Stellantis n'a donc pas pu adhérer à la SBTi en 2022 au regard de la pause faite par la SBTi sur la validation du secteur automobile ¹. Stellantis se déclare donc en attente de la nouvelle méthodologie SBTi pour le secteur.

La société **EssilorLuxotticca** a répondu consacrer l'année 2022 à une mesure intégrale des émissions de son scope 3 avant de définir une feuille de route. Elle se déclare toujours engagée en faveur de l'atteinte de la neutralité carbone et présente les actions de décarbonisation déjà menées. La possible adhésion à la SBTi sera considérée ultérieurement.

- Progrès sur la campagne 2022

La société **Campari** n'a pas répondu. Elle a défini des objectifs de réduction des émissions de GES mais n'a toujours pas rejoint la SBTi pour se les faire certifier.

¹ <https://sciencebasedtargets.org/sectors/transport#our-updated-oems-policy>

² <https://group.mercedes-benz.com/sustainability/climate/ambition-2039-our-path-to-co2-neutrality.html>

La société **Mercedes Benz** n'a pas répondu. Contrairement aux scopes 1 et 2 la SBTi déclare que l'objectif de Mercedes Benz sur le scope 3² (catégorie 11 : émissions liées à l'usage des produits vendus) n'est pas encore alignée sur un scénario 1,5°C mais seulement « en dessous de 2°C ».

En septembre 2022, la société **Infineon** a répondu attendre des progrès de ses fournisseurs en matière de comptabilité carbone avant de pouvoir définir un objectif de réduction des GES sur le scope 3, indispensable pour la validation par la SBTi qui attend un tel objectif dès lors que le scope 3 excède 40% des émissions totales.

Le 16 septembre 2022, M. Dumazy, Président Directeur Général d'**Edenred**, envoyait une lettre d'adhésion à la SBTi, répondant ainsi favorablement à l'attente exprimée par VEGA IM.

En décembre 2022, **Rémy Cointreau** a pu envoyer sa lettre d'approbation par la SBTi selon un scénario 1,5°C. Rémy Cointreau a aussi validé sa trajectoire Net Zero 2050 et a pu valider sa trajectoire FLAG (Forestry, Land & Agriculture).

- Progrès sur la campagne 2023

La société **Infineon** a répondu en communiquant des informations additionnelles sur son statut d'engagement auprès du SBTi. L'entreprise indique qu'elle est en bonne voie pour atteindre la neutralité en CO2 d'ici 2030, en ce qui concerne ses émissions directes et indirectes liées à l'énergie (Scope 1 et 2). Après avoir déjà réduit ces émissions de 56,8 % par rapport à l'année de référence 2019, Infineon se fixe désormais des objectifs encore plus ambitieux en impliquant la chaîne d'approvisionnement (Scope 3) dans ses efforts de protection du climat.

La société **ASML** a répondu à la campagne en renseignant les informations suivantes : en 2021, ASML a fait un premier pas en faisant approuver ses objectifs 2025 par le SBTi (à court terme). À l'avenir, ASML examinera sa stratégie carbone à plus long terme (2040-2050) et travaillera avec le SBTi vers l'alignement des objectifs à long terme de la SBTi. Il s'agira d'un programme d'approche progressive (2030 - 2040 - 2050). Tout d'abord, ASML entamera la discussion et l'alignement avec SBTi pour leur engagement 2030 SBTi en 2024.

Les autres sociétés du programme d'engagement n'ont à cette date pas encore répondu.

B - Engagements actionnariaux supplémentaires

1 - Engagement actionnarial en tant que signataire du CDP (Carbon Disclosure Project) :

VEGA IS est signataire du CDP depuis l'année 2023. Au sein de ce partenariat VEGA IM participe à des engagements collaboratifs. En 2024, deux engagements collaboratifs ont été entrepris.

1. The Main Disclosure Campaign ; VEGA IM a co-signé les lettres envoyées par CDP à l'exécutif de 10,000 sociétés, leur demandant de répondre aux CDP questionnaires (Climat, Eau et Forêt) en ligne avec la TCFD.

2. The CDP Science Based Target: VEGA IM a co-signé les lettres envoyées par CDP à 1000 sociétés les plus émettrices en gaz à effet de serre, leur demandant de mettre en place un objectif de réduction d'émissions aligné sur un scénario 1.5 degré, validé par la Science Based Target Initiative.

2 - Engagement actionnarial via le Climate Action 100+ :

En 2024, VEGA IS a poursuivi la campagne d'engagement collaboratif initiée en 2023 en partenariat avec l'organisme Climate Action 100+.

La stratégie d'engagement consiste à encourager une société (grande émettrice de CO2), en l'occurrence Danone, à travailler à l'atteinte de l'objectif mondial de réduction de moitié des émissions de GES d'ici 2030 et d'émissions nettes de GES nulles d'ici 2050, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris de poursuivre les efforts visant à limiter le réchauffement à +1.5°C.

Le groupe d'investisseurs a demandé à Danone de ;

1. Mettre en œuvre un cadre de gouvernance solide qui énonce clairement la responsabilité et la surveillance du conseil d'administration à l'égard des risques liés aux changements climatiques.
2. Prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout au long de la chaîne de valeur, notamment en s'engageant auprès des parties prenantes telles que les décideurs politiques et d'autres acteurs pour éliminer les obstacles sectoriels à la transition.
3. Fournir une meilleure information et mettre en œuvre des plans de transition pour atteindre des objectifs solides.

Annexe 1 : Liste des 100 valeurs en portefeuille entrant dans le périmètre potentiel d'engagement de VEGA IM.

SCHNEIDER ELECTRIC SE	FR0000121972
LVMH MOET HENNESSY	FR0000121014
ASML HOLDING NV	NL0010273215
HERMES INTERNATIONAL SCA	FR0000052292
AXA	FR0000120628
BUREAU VERITAS SA	FR0006174348
E.ON SE	DE000ENAG99 9
NOVO NORDISK-B	DK0062498333
PRYSMIAN SPA	IT0004176001
INVESTOR AB-B	SE0015811963
VEOLIA ENVIRONNEMENT	FR0000124141
ESSILORLUXOTTICA	FR0000121667
MUENCHENER RUE-R	DE0008430026
MICHELIN	FR001400AJ45
PUBLICIS GROUPE SA	FR0000130577
RENAULT SA	FR0000131906
LEGRAND SA	FR0010307819
L'OREAL SA	FR0000120321
DASSAULT SYSTEMES SA	FR0014003TT8
AMADEUS IT GROUP SA	ES0109067019
ADIDAS AG	DE000A1EWW W0
VINCI SA	FR0000125486
CVC CAPITAL PARTNERS	JE00BRX98089
NOVARTIS AG-REG	CH0012005267
AIR LIQUIDE SA	FR0000120073
CIE FINANCIERE RICHEMONT	CH0210483332

UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD	FR0013326246
SANDOZ GROUP AG	CH1243598427
IBERDROLA SA	ES0144580Y14
CAPGEMINI SE	FR0000125338
EXOR NV	NL0012059018
ALFA LAVAL AB	SE0000695876
SSE PLC	GB0007908733
ABB LTD-REG	CH0012221716
CARLSBERG-B	DK0010181759
EQT AB	SE0012853455
GAZTRANSPORT & TECHNIGAS	FR0011726835
INFINEON TECHNOLOGIES AG	DE0006231004
ADP	FR0010340141
GIVAUDAN-REG	CH0010645932
COMPASS GROUP	GB00BD6K457 5
AENA SME SA	ES0105046009
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE	IT0003242622
BNP PARIBAS	FR0000131104
GALDERMA GROUP A	CH1335392721
ELIS SA	FR0012435121
EURONEXT NV	NL0006294274
EURAZEO SE	FR0000121121
3I GROUP PLC	GB00B1YW440 9
REXEL SA	FR0010451203
MERCEDES-BENZ GR	DE0007100000
COMPAGNIE SAINT GOBAIN	FR0000125007
FERRARI NV	NL0011585146

DR ING HC F PORS	DE000PAG9113
SANOFI	FR0000120578
ASTRAZENECA PLC	GB0009895292
AMUNDI SA	FR0004125920
SKF AB- B SHARES	SE0000108227
PERNOD RICARD SA	FR0000120693
LA FRANCAISE DES JEUX	FR0013451333
PIRELLI E C SPA	IT0005278236
WENDEL	FR0000121204
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	NL0015000IY2
EXPERIAN PLC	GB00B19NLV4 8
KERING	FR0000121485
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DK0061539921
NOVONESIS	DK0060336014
ANHEUSER-BUSCH INBEV	BE0974293251
INDUSTRIVARDEN-C	SE0000107203
SPIE SA	FR0012757854
ASSA ABLOY AB-B	SE0007100581
WARTSILA OYJ ABP	FI0009003727
RELX PLC	GB00B2B0DG9 7
STMICROELECTRONICS	NL0000226223
NEXANS SA	FR0000044448
KONE OYJ-B	FI0009013403
VOLVO AB-B	SE0000115446
STELLANTIS NV	NL00150001Q9
INTESA SANPAOLO	IT0000072618
KONECRANES OYJ	FI0009005870

INDITEX		ES0148396007
DSV A/S		DK0060079531
MTU AERO ENGINES		DE000A0D9PT0
ATLAS COPCO-A		SE0017486889
TECHNIP ENERGIES	NL0014559478	
AIRBUS SE	NL0000235190	
BIOMERIEUX	FR0013280286	
DEUTSCHE BOERSE	DE0005810055	
WOLTERS KLUWER	NL0000395903	
EDENRED	FR0010908533	
SOPRA STERIA GRO	FR0000050809	
CHOCOLADEFABR-PC	CH0010570767	
CARMILA	FR0010828137	
GETLINK SE	FR0010533075	
SOC GENERALE SA	FR0000130809	
REMY COINTREAU	FR0000130395	
BOLLORE SE	FR0000039299	
ESKER SA	FR0000035818	
EDP RENOVAVEIS S	ES0127797019	
SYMRISE AG	DE000SYM9999	

VEGA Investment Solutions - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004.
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2 869 638,25 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, titulaire de l'identifiant unique REP papiers n° FR417367_01UEPO délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 43, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

